



Paris, le 17 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intrusion dans les exploitations agricoles : le Sénat entend la demande du monde paysan !

Dans le cadre de l'examen en séance publique de la proposition de loi « Sécurité globale » et à l'initiative du Sénateur Laurent Duplomb (Haute Loire, LR) avec 129 de ses collègues, le Sénat vient d'adopter un amendement* visant à créer une circonstance aggravante permettant de sanctionner plus durement les intrusions dans les exploitations agricoles.

Pour la FNSEA, ce vote vient légitimer les alertes répétées du monde agricole auprès des pouvoirs publics face à l'explosion et la radicalité des intrusions dans les bâtiments agricoles, qui ne l'oublions pas, sont majoritairement localisés à proximité du lieu de vie des agriculteurs et de leurs familles.

Outre le préjudice matériel et moral causé à l'agriculteur par de telles intrusions, l'enjeu d'une telle mesure est avant tout de protéger les consommateurs et les filières des risques sanitaires liés aux introductions illégales de personnes dans les bâtiments d'élevage, soumis à des normes sanitaires renforcées indispensables pour éviter la propagation des épizooties (peste porcine africaine, influenza aviaire, etc.).

La création de cette circonstance aggravante est la première étape vers un durcissement des sanctions à l'encontre de personnes ou organisations malveillantes, encouragées dans leurs actes par la faiblesse des sanctions pénales actuelles.

La FNSEA, qui se félicite vivement de cette initiative sénatoriale et souligne l'avis de « sagesse » apporté par le Gouvernement, restera mobilisée dans les prochaines semaines pour que cette avancée soit consolidée par la Parlement à la hauteur des dommages et dangers occasionnés par les intrusions dans les exploitations agricoles.

Le travail des agriculteurs et des éleveurs doit être respecté !

* https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/410/Amdt_67.html

Contact presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@reseaufnsea.fr